



# Fiche signalétique

## BRP Huile minérale de carter de chaîne



### 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	BRP Huile minérale de carter de chaîne
<b>Code du produit</b>	MSDS Number: 10248
<b>Autres moyens d'identification</b>	Huile minérale de carter de chaîne XPS.
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Lubrifiant d'engrenage.
<b>Fournisseur(s)</b>	Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 565 de la montagne Valcourt, Qc JOE 2LO Tél. 819-566-3366 <a href="http://xpslubricants.com/">http://xpslubricants.com/</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	Canutec: 613-966-6666 Urgence/Emergency: 800-424-9300

### 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	ATTENTION! Peut causer une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs produites à haute température. Ne pas ingérer. Si ingéré, consulter un médecin immédiatement et lui montrer la fiche signalétique. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Après usage, se laver les mains avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements contaminés.	
 D2B	Classe D2B : Matières toxiques ayant d'autres effets	

### 3. Composition/information sur les composants

Nom Chimique	CAS	Conc.
Paraffine lourde hydrotraitée de distillat de pétrole	64742-54-7	%
Distillats d'hydrocarbures lourds & paraffinés (hautement raffiné)	64742-65-0	%
Secret commercial	SC-BS	%

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin. Si le produit est chaud, immerger la peau blessée dans l'eau froide. Dans le cas d'une brûlure cutanée, consulter un médecin.

<b>Voie oculaire</b>	Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	NE PAS FAIRE VOMIR! Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Aucune information disponible.
<b>Note au médecin</b>	Risque d'absorption par aspiration. Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Le lavage gastrique ne doit être effectué que par le personnel médical qualifié.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Poudres chimiques sèches, mousse anti-alcool,
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Ininflammable. Peut être combustible à haute température. Une fumée dense peut être générée en brûlant. Dégage des vapeurs toxiques sous conditions de feu. Décomposition thermique : oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ). oxydes de soufre (SO <sub>x</sub> ), oxydes d'azote, oxydes de phosphore. vapeurs d'hydrocarbures, fumées et vapeurs irritantes.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. Empêcher les eaux de ruissellement issu de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts et autres endroits fermés. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite, Dustbane) et mettre dans un contenant de récupération approprié. ATTENTION, si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, les déchets résultant seront des déchets dangereux réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Utiliser dans un endroit bien aéré. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs produites à haute température. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Garder les contenants bien fermés entre les usages. Tenir éloignées des sources de chaleur, d'étincelles ou de flammes ouvertes. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de</b>	Le stockage et la manutention doivent respecter le Code des liquides inflammables et combustibles NFPA 30 et le Code national de prévention des incendies-Canada (CNPI). Conserver dans un contenant bien fermé et proprement étiqueté. Les contenants ayant été ouverts doivent être refermés

<b>toutes incompatibilités éventuelles</b>	avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Entreposer à l'écart de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	10 à 40°C (50 à 104°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune information disponible pour ce produit.		
Paraffine lourde hydrotraitée de distillat de pétrole	VECD VEMP (8h)	Brouillard 10 mg/m <sup>3</sup> Brouillard 5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH , RSST ACGIH , NIOSH, ON, OSHA, RSST
Distillats d'hydrocarbures lourds & paraffinés (hautement raffiné)	VECD VEMP (8h)	Brouillard 10 mg/m <sup>3</sup> Brouillard 5 mg/m <sup>3</sup>	NIOSH , RSST ACGIH , NIOSH, ON, OSHA, RSST
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.		
<b>Mesures de protection individuelle</b>			
<b>Yeux</b>	Une protection oculaire n'est pas nécessaire si le matériel est utilisé aux fins prévues. S'il y a risque de contact avec les yeux porter des lunettes anti-éclaboussures.		
<b>Mains</b>	L'usage de gants est facultatif mais recommandé. S'il y a risque de contact avec le liquide, utiliser des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de Nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jetez-les après usage unique. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les séchées. Avant utilisation, l'usager devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Si le produit est manipulé à haute température, porter des équipements de protection thermique.		
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit. Porter une chemise à manches longues. Porter un tablier synthétique, au besoin, pour empêcher le contact avec la peau.		
<b>Voies respiratoires</b>	Non requise dans un endroit bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques. Les équipements de protection respiratoire doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation approuvée par NIOSH/MSHA.		
<b>Pieds</b>	Porter des bottes de caoutchouc lors d'un déversement.		
 Lunettes anti-éclaboussures    Gants de néoprène mince    Gants de nitrile    Gants jetables de nitrile			

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Liquide	<b>Inflammabilité</b>	Ininflammable.
<b>Couleur</b>	Vert foncé	<b>Limite d'inflammabilité</b>	N.Dis.
<b>Odeur</b>	Douce, odeur d'huile	<b>Point d'éclair</b>	190°C (374°F) ASTM D-92

<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	N.Dis.
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	N.Dis.
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>2 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	>316°C (600.8°F)	<b>Densité relative</b>	N.Dis. (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Négligeable dans l'eau, soluble dans la plupart des solvants hydrocarbonés.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	< Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	0.013kPa (0.0975 mm Hg) @ 20°C (68°F)	<b>Viscosité</b>	142 cSt @ 40°C (104°F)
<b>% de volatilité</b>	N.Dis.	<b>Masse moléculaire</b>	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous des conditions d'utilisations normales.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter le contact avec les substances incompatibles. Éviter la contamination avec un autre produit chimique. Éviter les températures élevées et la chaleur intense.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Oxydants, acides.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques


<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Distillats d'hydrocarbures lourds & paraffinés (hautement raffiné)	Ingestion >5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2.18 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
	Paraffine lourde hydrotraitee de distillat de pétrole	Ingestion 5000 mg/kg Rat DL50 Inhalation 2.18 mg/l/4h Rat CL50 Peau >5000 mg/kg Lapin DL50
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation.	

<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<b>Voie oculaire</b>	Peut causer une irritation des yeux.
	<b>Voie cutanée</b>	Peut causer une irritation de la peau. Le contact prolongé avec la peau peut provoquer de l'irritation et/ou une dermatite. Sur la base de données venant de produits similaires, un contact prolongé ou répété peut rendre la peau plus sensible à d'autres sensibilisants cutanés.
	<b>Voie respiratoire</b>	Risque négligeable à moins que la matière est fortement chauffé. L'inhalation de vapeurs formées à de hautes températures peut causer : des maux de tête, des nausées, des faiblesses. L'exposition prolongée ou répétée aux brouillards d'huile peut causer des dommages aux poumons.
	<b>Voie orale</b>	Aucun effet négatif attendu en petite quantité. Peut causer un effet laxatif, des crampes, la diarrhée. L'ingestion/vomissement de ce produit peut entraîner l'aspiration du liquide. Ceci peut entraîner une pneumonie chimique et/ou un oedème pulmonaire. Cependant, le risque d'aspiration dans les poumons n'est pas prévu en raison de la viscosité lourde de la matière. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
	<b>Cancérogénicité</b>	Non classé comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.
	<b>Téatogénicité</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets téatogènes.
	<b>Mutagène</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets mutagènes.
	<b>Toxicité sur la reproduction</b>	Ce produit n'est pas connu pour causer des effets sur la reproduction.
	<b>Immunotoxicité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible pour ce produit.	
<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Aucune information disponible pour ce produit.	
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible pour ce produit.	

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Mélange DL50 N.Dis. - N/Av.
<b>Persistance</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Dégradabilité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Autres effets nocifs</b>	Peut être nocif pour les organismes aquatiques.


## 13. Données sur l'élimination

 <b>Contenant</b>	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. Les huiles non utilisées ou usées peuvent être retraitées (recyclées) partout où il y a un programme de récupération. Les mélanges d'huiles usées doivent être considérés comme des déchets réglementés. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Recycler le contenant vide, si possible. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale.
---	--

## 14. Informations relatives au transport

Numéro ONU	UN
Désignation officielle de transport de l'ONU	
Dangers environnementaux	Aucune information disponible pour ce produit.
Précautions spéciales pour l'utilisateur	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>TMD - Transport des marchandises dangereuses (Canada)</b>	
Classe(s) relative(s) au transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé
Guide des mesures d'urgence 2012	
<b>IMO/IMDG - Transport Maritime International</b>	
Classification	Non disponible
<b>IATA - Association Aérienne internationale de Transport</b>	
Classification	Non disponible

## 15. Informations sur la réglementation

Autres réglementations	<p>ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toxic Substance Control Act (TSCA) :</li> <li>Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire TSCA.</li> <li>- EPCRA Section 302/304 Extremely Hazardous Substances:</li> <li>Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- SARA 311/312 distribution de F.S. - inventaire chimique - identification des dangers :</li> <li>Aucun danger répertorié.</li> <li>- EPCRA Section 313 Toxic Chemicals :</li> <li>Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- CERCLA Hazardous Substances :</li> <li>Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- Clean Air Act (CAA) 112b Hazardous Air Pollutants (HAP):</li> <li>Aucune substance n'est répertoriée.</li> <li>- Clean Water Act 307(a) Priority Pollutants:</li> <li>Cette substance est répertoriée puisqu'elle est considérée comme étant une huile.</li> </ul> <p>CANADA :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Canada LIS et LES :</li> <li>Les ingrédients suivants sont répertoriés dans l'inventaire de la Liste intérieure des substances (LIS) :</li> <li>Paraffine lourde hydrotraitée de distillat de pétrole (CAS No. 64742-54-7).</li> <li>Distillats d'hydrocarbures lourds &amp; paraffinés (hautement raffiné) (CAS No. 64742-65-0).</li> <li>- Inventaire national des rejets de polluants du Canada (INRP) :</li> <li>Aucune substance n'est répertoriée.</li> </ul>						
	<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: flex-start;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p> <table border="1" style="border-collapse: collapse; width: 100px;"> <tr><td style="background-color: blue; color: white; text-align: center;">1</td><td style="background-color: red; color: white; text-align: center;">1</td><td style="background-color: yellow; color: black; text-align: center;">0</td></tr> <tr><td colspan="3" style="text-align: center; font-size: small;">① Health ① Flammability ① Reactivity ② Protective Equipment</td></tr> </table> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p>  </div> </div>	1	1	0	① Health ① Flammability ① Reactivity ② Protective Equipment		
1	1	0					
① Health ① Flammability ① Reactivity ② Protective Equipment							

**Système général harmonisé**



Irritation cutanée (Catégorie 2)  
Irritation oculaire (Catégorie 2B)

**ATTENTION**

H315+H320 : Cause une irritation cutanée et oculaire

P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280 : Porter des gants et un équipement de protection des yeux.

P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

## 16. Autres informations

**Date  
(AAAA-MM-JJ)**

Bombardier Produits Récréatifs inc. (BRP) 2014-01-28

**Version**

01

**Autres informations**

Référence :

- IUCLID Chemical Dataset, European chemical Substances Information System (ESIS), Joint Research Centre, <http://esis.jrc.ec.europa.eu>

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée